

œures, ses objections, son système qui leur servent à se confirmer dans leur erreur. Ce sont enfin quantité d'endroits de son Livre qui donnent atteinte à l'autorité de l'Écriture sainte. Quand il me demande, ce que je répondrai à un Spinossiste qui pour prouver que les cinq Livres de Moïse ne sont point de lui, emploiera les mêmes raisons dont je me sers pour faire voir que la Liturgie que les Orientaux lisent sous le nom de *S. Jaques* n'est point en effet de ce Saint. Je lui répondrai que je n'ai pas les mêmes raisons de croire saint Jacques Auteur de la Liturgie qui lui est attribuée, que j'ai de croire que les Livres de Moïse sont de Moïse. Que cela n'est point dit dans les Epîtres des Apôtres, que les Anciens n'en ont point parlé, que cette Liturgie ne s'accorde point avec la Discipline qui étoit du tems de saint Jacques, au lieu que l'Écriture m'apprend que Moïse est Auteur du Pentateuque, que *JESUS-CHRIST*, & les Apôtres me l'ont assuré, que les Auteurs anciens le témoignent, que tous les Peuples en conviennent &c. C'est donc une injustice & une calomnie manifeste de m'accuser, d'avoir voulu dériver les Livres de Moïse sous prétexte de les défendre contre les Spinossistes.

Mr. Simon ne raisonne pas mieux dans l'application qu'il fait de ce que j'ai dit à l'égard du Livre de Josué, aux Livres du Pentateuque, il n'y a qu'à comparer les preuves que j'ai apportées pour prouver que les Livres du Pentateuque sont de Moïse, avec celles qu'on apporte pour prouver que le Livre de Josué est de Josué que j'ai moi-même allégués, & l'on verra qu'il y a une très-grande différence entre les unes & les autres & que les raisons qui prouvent que Moïse est auteur du Pentateuque sont infiniment plus fortes que celles qui peuvent faire croire que Josué est auteur du Livre qui porte son nom. Aussi personne n'a-t'il jamais douté que le Pentateuque ne fût de Moïse, mais il n'en est pas de même du Livre de Josué. Mr. Simon suppose qu'il est dit avec la même évidence que le Livre de Josué est écrit par Josué qu'il est dit que la Loi est écrite par Moïse. Pour le prouver, il suppose que tous les passages formels de l'Écriture, qu'on produit pour prouver que Moïse est auteur du Pentateuque se réduisent à ce qui est marqué, que Moïse a écrit la Loi, & il pretend qu'il est dit avec la même évidence, que Josué ajouta le livre de son histoire aux livres de la Loi. Il n'y a qu'à lire les passages que nous avons produits dans les notes b. & c. & l'on sera persuadé qu'ils sont très-formels & en très-grand nombre & qu'ils ne se réduisent pas à un seul tel qu'est celui que l'on allègue pour le Livre de Josué. Et il n'y a qu'à lire le 24. chapitre du Livre de Josué où l'on trouve ce dernier passage pour voir qu'il se peut fort bien entendre de préceptes moraux & cérémoniaux dont il parle en cet endroit. Ce qui fait voir qu'il y a une très-grande différence entre les raisons qui prouvent que Moïse est auteur du Pentateuque, & celles qui semblent montrer que Josué est auteur du Livre qui contient son histoire, & qu'ainsi l'on peut sans témérité douter qu'il soit l'auteur de ce Livre, & qu'on ne peut pas douter sans témérité que Moïse soit auteur du Pentateuque. Jen'ai pas nean-

moins absolument nié que Josué fût auteur du Livre qui porte son nom, j'ai seulement remarqué, que cela n'étoit pas entièrement certain, & il est aisé de voir que je panche du côté de ceux qui le croient de Josué.

i. *L'on ne sait point assurément, quand ces Livres ont été composés par Moïse.* Il y en a qui pretendent, que la Genese a été écrite par Moïse, avant la sortie d'Égypte, comme Pererius & Thena l'ont enseigné. Il y a plus d'apparence, qu'ils ont tous été écrits depuis la sortie d'Égypte, & que la Genese a été faite, après la promulgation de la Loi. C'est l'opinion d'Eusebe, & des anciens, & il y a dans la Genese des allusions à la Loi, par exemple, il est parlé au chapitre 11. de la Loi du Sabbath, & au chapitre 7. & 8. des animaux mondes, & immondes. Ce qui fait voir, que Moïse écrivoit ces choses avant l'écrit plein de la Loi, depuis qu'elle fut établie. Le Deuteronomie est le dernier; car outre que c'est une répétition de ce qui est dans la Loi, il y est dit nettement, qu'il dirait ces choses au peuple d'Israël étant prêt à passer le Jourdain: ajoutez à cela, qu'il y rapporte ce qui s'est passé à la fin de sa vie, & que sa mort y est ajoutée, comme à son dernier ouvrage.

k. *Quoi qu'on croie communément, que ce Livre est de Josué. Eccl.]* C'est l'opinion de la plupart des nouveaux, après Ildoro au Livre 6. des Origines, Junilius, & Dorothee. Vatable, Abulenlis, Driedo, Bellarmin font de cette opinion. Les Thalmudistes en font aussi *Babarra* c. 1. Elle est appuiee sur les paroles du dernier chapitre verset 26. où il est dit, que *Josué écrivit toutes ces choses dans le volume de la Loi de Dieu.* Mais cela peut se rapporter seulement à ce qui est écrit dans ce chapitre, outre qu'il se peut faire, que Josué eût écrit un autre Livre, dont celui-ci n'étoit que l'abregé. Il est dit dans l'Écclésiaste chap. 46. que Josué a été successeur de Moïse dans la prophétie, mais cela ne prouve point qu'il ait écrit. Theodoret assure, que le Livre de Josué n'est qu'un extrait du Livre intitulé le Livre des Justes, dont il est parlé au chapitre 10.

Voici les raisons que l'on apporte pour prouver qu'il n'est point de Josué. Il est parlé, dit-on premierement, dans ce Livre chap. 10. vers. 13. d'un autre Livre des Justes, où la guerre de Josué étoit écrite, donc le Livre de Josué est plus nouveau.

2. On y rencontre cette façon de parler jusques à aujourd'hui, *usque in presentem diem*, qui y est souvent répétée, comme lors qu'il est dit au chap. 4. verset 9. que les douze pierres, que Josué éleva au milieu du Jourdain, y sont demeurées jusqu'à ce jour, & au chap. 5. vers. 9. ce lieu a été appelé Gilgal, jusqu'à ce jour. Troisièmement la prise de la ville de Lefem rapportée au chapitre 49. verset 17. n'est arrivée qu'après la mort de Josué, comme il est voit au livre des Juges chap. 18. verset 29. De même ce qui est rapporté au chap. 15. vers. 14. & suivans touchant Caleb, & sa fille Axa, est encore arrivé après la mort de Josué, comme il est écrit au chapitre premier du livre des Juges. Au même chapitre verset 28. il est fait mention de la terre de Cabul, qui a ce nom